

Vinyle de luxe – Entretien et la garantie

Collection : SmartDrop – Elite Pro

ENTRETIEN :

Un entretien approprié de votre plancher est essentiel afin de préserver sa beauté pour de nombreuses années. Le fait de ne pas suivre ces instructions d'entretien adéquat réduira non seulement l'apparence et la performance de votre plancher, mais peut aussi annuler la garantie.

1. Nettoyez et balayez régulièrement votre plancher (n'utilisez pas une brosse batteuse) afin d'éliminer la poussière et la saleté pouvant s'accumuler à la surface et dans les biseaux de votre plancher. Avec le va-et-vient des passants, la poussière et la saleté laissées à la surface peuvent agir comme du papier abrasif et endommager votre plancher. Elles peuvent aussi s'incruster dans les biseaux et créer des lignes sombres sur les planchers à la couleur plus pâle. Passer l'aspirateur régulièrement permet d'éliminer ces particules et d'éviter ces problèmes potentiels.
2. Utilisez le nettoyant pour plancher de vinyle FuzClean (ou l'équivalent) pour éliminer la saleté tenace et les marques de talon. Suivez les instructions pour le nettoyage de votre plancher de vinyle Fuzion.
3. Dans le cas d'une installation en milieu commercial, il est possible d'utiliser une polisseuse à plancher. Utilisez un tampon de nettoyage blanc et réglez la polisseuse à 175 tr/min. Utilisez toujours des tampons de nettoyage propres avec votre vadrouille ou votre polisseuse. Ces tampons peuvent être lavés et séchés à la machine. N'utilisez pas d'assouplisseur à lessive, car ce produit laissera un résidu sur le tampon qui affectera le nettoyage du plancher.
4. Assurez-vous d'essuyer immédiatement tout liquide renversé.

Remarque – N'UTILISEZ PAS :

- toute solution contenant du vinaigre, de l'ammoniac ou tout autre agent corrosif qui risque d'endommager, de décolorer ou d'abîmer la finition en usine;
 - une vadrouille à vapeur;
 - des produits comme l'encaustique pour meubles ou un savon à l'huile qui laisseront des résidus sur le plancher et lui donneront une apparence laiteuse.
5. Protégez votre plancher en plaçant des patins en feutre sous les pieds des chaises et du mobilier. Évitez de traîner des articles sur le plancher afin de ne pas en érafler la surface. Placez toujours des paillasons au revers non tachant dans les entrées.
 6. Maintenez un environnement de vie adéquat pour vos planchers où l'humidité relative se situe constamment entre 35 et 55 %. Ce produit offrira un rendement acceptable dans des conditions extrêmes allant de -15 à 80 °C (de 5 à 176 °F).

GARANTIES :

GARANTIE RÉSIDENTIELLE

La garantie résidentielle limitée de 30 ans fait référence à la durée d'utilisation du plancher.

Garantie résidentielle limitée de 30 ans contre l'usure : la finition de surface ne s'usera pas jusqu'à exposer l'âme du produit. Pour être couverte par la garantie, la zone d'usure doit être d'au moins 2 cm par 2 cm et l'âme du produit doit être visible. Une perte de brillance n'est pas considérée comme une usure de la finition.

Garantie limitée de 30 ans sur la structure : la structure multicouche ne se décollera pas ni ne présentera de défaillance structurelle.

Garantie limitée de 30 ans sur les dommages relatifs à l'eau : ces produits sont étanches à 100 % et leur intégrité structurelle ne sera pas diminuée de façon considérable par l'exposition aux dégâts du quotidien.

Garantie limitée à vie contre les taches : le plancher ne présentera pas de taches en raison du contact avec des produits domestiques ordinaires comme de la nourriture, des boissons et les produits nettoyants recommandés.

GARANTIE COMMERCIALE

Garantie de 20 ans contre l'usure pour un usage commercial industriel : à partir de la date d'achat et dans des conditions d'usage normales, la finition ne s'usera pas jusqu'à exposer l'âme du produit. Pour être couverte par la garantie, la zone d'usure doit occuper au moins 5 % de la superficie totale du plancher et l'âme du produit doit être visible. Une perte de brillance n'est pas considérée comme une usure de la finition.

Garantie de 20 ans contre les taches pour un usage commercial industriel : à partir de la date d'achat, le plancher ne présentera pas de taches en raison du contact avec des produits domestiques ordinaires comme de la nourriture, des boissons et les produits nettoyants recommandés.

Garantie de 20 ans sur la structure pour un usage commercial industriel : à partir de la date d'achat et dans des conditions d'usage normales, la structure multicouche ne se décollera pas ni ne présentera de défaillance structurelle.

Cela signifie que pour chaque utilisation et au cours de chaque période de garantie, le plancher :

- ne présentera pas une usure prématurée;
- ne présentera aucune tache en raison d'activités domestiques quotidiennes;
- ne présentera aucun défaut de fabrication;
- ne se déchirera et ne fendra pas dans des conditions normales d'usage résidentiel ou commercial léger s'il est installé correctement;
- ne présentera aucune bosse ni bosselure dans des conditions normales d'usage résidentiel ou commercial léger quand des précautions appropriées sont prises;
- ne subira aucune décoloration de bas en haut si une sous-couche de contreplaqué (y compris de la marque Lauan) et un adhésif adéquats sont utilisés;
- ne se retroussera pas aux bordures s'il est installé correctement et si le sous-plancher est préparé correctement, conformément aux instructions d'installation.

Exclusions :

Les défauts ou les dommages causés par :

- une installation inadéquate;
- une condition inadéquate du chantier;
- un entretien inadéquat;
- l'utilisation de produits altérés, des modifications ou des réparations non approuvées, un accident, un mauvais usage ou un usage abusif;
- une chaleur, une humidité ou une sécheresse excessive – les conditions idéales pour ce produit : température entre 18 et 25 °C (64 et 77 °F) et humidité relative entre 35 et 55 %;
- des conditions abusives ou des accidents comme un impact grave, le grattement, l'entaille, l'utilisation de patins à roulettes, le port de chaussures à talon aiguille ou à crampons et les animaux de compagnie;
- des dommages causés par une circulation élevée non représentative d'un usage résidentiel ou d'un usage commercial léger;
- des taches causés par la teinture pour cheveux ou d'autres teintures permanentes;
- l'installation de planches présentant des défauts manifestes. Une fois installées, les planches présentant des défauts ne sont plus couvertes par la garantie;
- les bosses, les marques, les perforations, les déchirures, les brûlures, le stockage inadéquat, l'usage abusif, l'incendie, l'inondation, les fuites de plomberie;
- l'humidité, la moisissure, les substances corrosives et la pression hydrostatique

Conditions et avertissements

Cette garantie s'applique uniquement aux produits de première qualité et ne couvre pas les pertes en temps, les inconvénients, les dépenses, les charges ou les coûts consécutifs. La réparation ou le remplacement du produit est le seul recours offert par Fuzion Flooring, à son entière discrétion.